Procès-verbal de l'assemblée communale des citoyennes et citoyens actifs de la commune Val-de-Charmey, du lundi 14 janvier 2019 à 19h30, à la halle de gymnastique du CSL de Charmey, convoquée par la Feuille officielle n°52 du 28 décembre 2018 et par l'Echo Val de Charmey n° 49 du 28 décembre 2018, ainsi que par affichage au pilier public.

Présidence	**M. Yves Page, Syndic**
Secrétaire	M. Jean-François Rime
Rédaction du PV	Mme Aurore Maillard
Scrutateurs	Bloc 1 : M. Anthony Broch Bloc 2 : M. Christian Mauron Bloc 3 : M. Willy Buchmann Bloc 4 : M. Paul Jaggi
Présents :	344 citoyens (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 novembre 2018 publié dans l'Echo de Charmey n° 47 du 12 décembre 2018 et à disposition sur le site internet de la Commune : www.val-de-charmey.ch
2. Budget de fonctionnement 2019
   - Rapport de la commission financière
3. Divers

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs bonsoir. Le Conseil communal et son administration vous souhaitent la bienvenue à cette assemblée extraordinaire dont l'objectif principal est de doter Val-de-Charmey d'un budget de fonctionnement pour l'année 2019. L'Exécutif vous remercie d'être venus malgré les conditions de déplacement un peu difficiles. Merci aussi aux médias pour leur présence et l'intérêt porté à la commune Val-de-Charmey. J'attire l'attention des personnes qui n'ont pas le droit de vote et leur demande de prendre place sur les chaises rouges qui se trouvent le long de la paroi Nord. Sans droit de vote également, Mme Brigitte Aebischer et M. Stéphane Grandjean de l'Administration communale. Avant de débuter formellement l'Assemblée, sachez que celle-ci est comme d'habitude enregistrée pour des raisons de procès-verbal mais en plus la RTS est présente et a droit, selon la loi, en tant que média officiel, d'enregistrer son et image dès lors que j'ai procédé à cette information préalable. De plus, un étudiant de l'Académie du journalisme à Neuchâtel, M. Medhi Piccand, souhaite filmer quelques séquences avec du son et éventuellement faire quelques interviews plus tard. Ce travail n'a pas vocation à être publié, ou alors tout au plus sur le site internet de l'Université de Neuchâtel. Et selon la loi sur les Communes (art. 9bis LCo, art. 2 et 3 RELCo), comme il s'agit d'une « personne privée », l'Assemblée communale doit accepter ou non cette prise d'image et de son.

PROVISOIRE

Aussi je demande à l'Assemblée si elle est d'accord de laisser M. Medhi Piccand, de filmer quelques séquences pendant cette assemblée. Je demande aux personnes qui acceptent de le faire par main levée.

Résultat du vote : accepté à une large majorité.

Dans le cas où une citoyenne ou un citoyen désire intervenir, ils voudront bien attendre d'avoir un micro en main, puis d'indiquer prénom et nom, ceci pour assurer l'exactitude du procès-verbal. Pour éviter les inconvenances de la dernière assemblée, je précise encore que les scrutateurs qui acceptent ce rôle, et que je remercie, sont priés d'officier jusqu'à la fin de l'assemblée.

Cette assemblée a été convoquée selon la loi, c'est-à-dire au moins dix jours à l'avance par un avis dans la feuille officielle, par un affichage au pilier public ainsi que par un avis et une information dans l'Echo Val-de-Charmey du 28 décembre 2018. Y-a-t-il une remarque concernant le mode de convocation ? Comme il n'y a pas de remarque concernant le mode de convocation, l'assemblée peut valablement délibérer. L'ordre du jour contient 3 points dont le plus important est naturellement le budget de fonctionnement. Le Conseil communal propose à l'Assemblée une modification de l'Ordre du Jour. Cette modification concerne le point 2 « Budget de fonctionnement ». L'Exécutif estime que ce point 2 doit être complété par un point 2.1 soit :

« 2.1 : Dernières informations concernant les remontées mécaniques et proposition de soutien du Conseil communal »

Ce complément apporté au point 2 « Budget de fonctionnement » est motivé par les raisons suivantes : Le 19 novembre dernier, l'Assemblée communale refusait une augmentation de la fiscalité et donc indirectement le budget de fonctionnement proposé par l'Exécutif, budget qui incluait des recettes supplémentaires. Dans son rapport, la Commission financière désignait l'importance du soutien aux remontées mécaniques comme cause principale d'augmentation de la fiscalité, je cite ce rapport : *« En conclusion, la Commission fait le constat que l'augmentation du taux d'imposition ne se justifie que pour assurer le maintien de la contribution de Fr. 600'000.- aux remontées mécaniques. ».*
Donc même si, aux yeux de l'Exécutif, l'augmentation de la fiscalité trouvait sa justification également dans d'autres raisons, comme l'explosion des charges liées ou la stagnation du compte 90, soit des rentrées d'impôts, le constat de la Commission financière démontrait toute l'interdépendance existant entre le montant alloué aux remontées mécaniques et la pertinence du budget de fonctionnement. Depuis cette assemblée du 19 novembre 2018, les réunions de crises se sont multipliées à tous les niveaux concernés par l'exploitation ou la disparition des installations charmeysannes. Propriétaires, société locale, Commune, ARG, Préfecture, RMAF, RMF, Télégruyère, etc... toutes les parties se sont rencontrées plusieurs fois dans le but de trouver des solutions permettant d'assurer le maintien des installations. La dernière réunion de crise réunissant tous les acteurs a eu lieu ce matin à Bulle. La délégation de l'Exécutif a ensuite réuni le Conseil communal cet après-midi pour le mettre au courant de la situation et lui demander de fixer sa position pour l'assemblée de ce soir. L'Exécutif considère donc que citoyennes et citoyens doivent être mis au courant du résultat des dernières tractations pour pouvoir décider en toute connaissance de cause du soutien aux remontées mécaniques et donc, par corrélation, de se prononcer sur le budget de fonctionnement. Pour une modification de l'ordre du jour, la loi exige 2 choses. Tout d'abord, que le nouveau point proposé concerne expressément un point existant de l'ordre du jour initial. Dans notre cas, le lien avéré entre information et soutien aux remontées mécaniques et le budget 2019 a été démontré. Ensuite que l'Assemblée, par son vote, doit accepter cette modification de l'ordre du jour.

PROVISOIRE

Aussi, je demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ajout à l'ordre du jour du point 2.1 : « Dernières informations concernant les remontées mécaniques et proposition de soutien du Conseil communal ».
Nous passons au vote et je demande à celles et à ceux qui sont d'accord de compléter l'ordre du jour présenté par l'Exécutif avec le point 2.1 de bien vouloir le faire par main levée.

Résultat du vote : accepté à une large majorité. Merci

La modification de l'ordre du jour étant acceptée, nous pouvons passer à son premier point qui est l'approbation du PV de la dernière Assemblée communale.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 novembre 2018, publié dans l'Echo Val de Charmey n° 47 du 12 décembre 2018, et à disposition sur le site www.val-de-charmey.ch

M. le Syndic : Nous passons au vote, et je demande donc à celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal de se manifester en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Merci

Nous passons au point 2, le budget de fonctionnement et plus spécialement au point 2.1 soit à l'information spécifique concernant la dernière situation des remontées mécaniques.

2.1 Dernières informations concernant les remontées mécaniques et proposition de soutien du Conseil communal

M. le Syndic : Mesdames et Messieurs, il intervient ici un élément déjà apparu lors de l'Assemblée du 19 novembre 2018, c'est-à-dire la récusation des membres du Conseil d'administration et des employés de la société « Télécabine Charmey-Les-Dents-Vertes en Gruyère SA » ayant leur domicile sur territoire communal. Par rapport à l'Assemblée de novembre dernier, l'Exécutif a décidé de faire la même interprétation des recommandations du service juridique de la Préfecture demandant la récusation des personnes directement concernées. Aussi je demande aux personnes qui avaient été informées par courrier de l'administration le 14 novembre 2018 de se récuser et de quitter la salle pour le point 2.1 de l'ordre du jour. Une autre conséquence de cette décision du service juridique concerne Monsieur le Vice-syndic, responsable du dicastère des finances, mais également Président du Conseil d'administration des remontées mécaniques. Comme en novembre : « Dans la mesure où seul, Monsieur Etienne Genoud est en mesure de répondre précisément aux questions que peuvent soulever les points soumis à votation de ce jour, il est habilité, à titre exceptionnel, à rester dans la salle à la condition néanmoins de ne pas exercer son droit de vote pour les objets y relatif. ».

M. Pierre Toffel : Je suis avocat de formation, je fais cette précision pour les gens qui ne me connaissent pas, parce que je vais simplement parler d'un problème qui est éminemment juridique et qui est relativement technique, c'est celui de la récusation. J'ai été un peu interpellé en lisant le procès-verbal de l'Assemblée du mois de novembre par la manière dont la récusation est pratiquée. Alors je veux bien que M. le Préfet et ses services ont donnés une interprétation de la récusation mais cela me chagrine un peu de voir la légèreté avec laquelle c'est pratiqué. J'ai dit à M. le Vice-Syndic en fin d'après-midi que je ferais quelques petites recherches sur ce problème de récusation parce que cela a une importance fondamentale. C'est que si les règles de la récusation ne sont pas respectées, ça ouvre la voie à des recours et la loi sur les Communes est claire sur ce point-là, si la récusation n'est pas respectée, les décisions qui seront prises ce soir sont annulables ce qui serait

PROJET

regrettable. Donc sur le problème de la récusation, la loi nous dit que les gens qui ont un intérêt, qui sont directement concernés par la décision qui va être prise doivent se récuser et qu'il appartient au Conseil communal de s'assurer que cette récusation est pratiquée correctement. Dans le cercle des gens qui doivent se récuser, bien évidemment les administrateurs de la société doivent se récuser, tout comme leurs employés, c'est pratiqué. Je ne vais pas m'attarder là-dessus. Mais il y a un deuxième voir un troisième cercle de gens qui doivent se récuser. Le premier cercle des gens qui doivent se récuser, ce sont les actionnaires de la société. Je pense que cela risque de faire du monde mais c'est absolument impensable que des actionnaires participent à une assemblée pour voter des crédits, des donations, à la société dont ils sont actionnaires. Ils sont directement concernés financièrement. Alors il n'y a malheureusement pas beaucoup de jurisprudence pour cette problématique là mais j'ai quand même trouvé sur le site internet du Service des communes vaudois. Les vaudois ont fait toute une analyse des problèmes de récusation dans les Assemblées communales. Et les juristes donnent un exemple. Ils disent que : « il est bien évident qu'un municipal qui est actionnaire d'une société doit se récuser quand la municipalité envisage d'accorder un prêt à cette société. ». Ce qui à mes yeux est encore plus évident lorsqu'il ne s'agit pas d'un prêt mais d'une donation à fonds perdus pour une société anonyme. Donc à mon sens, les actionnaires doivent se récuser. Maintenant si on lit la loi sur les Communes, on se rend compte que non seulement les actionnaires doivent se récuser mais en plus son épouse, ses enfants, ses descendants en ligne directe. L'art. 26 du règlement précise, effectivement, que dans tous les cas de parentés en ligne directe, ce qui implique de la grand-mère aux petits-enfants, qui doivent se récuser en étant de parenté avec l'actionnaire en question. Donc à mon avis, les actionnaires n'ont rien à faire dans cette salle. Après cela, il y a un autre cercle de personnes où l'on pourrait penser qu'il y a une obligation de récusation, ce sont les fournisseurs et les prestataires de services. La question est beaucoup plus délicate parce qu'à mon avis, il y a une question de degré. S'il m'a l'air évident qu'un fournisseur qui chaque semaine livre de la marchandise au restaurant de Vounetse, je pense qu'il y a récusation mais si c'est quelqu'un qui a vendu une fois une boîte de clous à la société des Remontées mécaniques, bien évidemment il n'y a pas besoin de récusation donc on ne peut pas être affirmatif en disant que tous les fournisseurs ou les prestataires de services doivent se récuser. C'est une question d'analyse mais en ce qui concerne les actionnaires, je suis sûr à 100% et je vous le demande M. le Syndic, de demander aux actionnaires de sortir de cette salle pour qu'il puisse y avoir un débat normal sans que des personnes financièrement directement intéressées y participent. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. Mathieu Fehlmann : J'ai une question à Me Toffel qui nous a fait sa pléiade, merci beaucoup Pierre. Je suis un peu déçu de cette réaction. Les actions étant au porteur dans les Remontées mécaniques, comment on fait pour savoir qui est actionnaire ou pas ?

M. Pierre Toffel : La loi sur les sociétés anonymes a été modifiée il y a une année, deux ou trois, je ne sais plus. La loi impose aujourd'hui aux sociétés anonymes d'avoir un registre des actionnaires non seulement dans le cas des actions nominatives, mais également dans le cas des actions au porteur et je n'ai aucun doute que la société des Télécabines a un registre de ses actionnaires et en fin de compte, je pense que c'est un secret de polichinelles de savoir qui est actionnaire de cette société. Tout le monde se connait ici. Enfin moi, cela fait seulement 15 ans que je suis ici. Mais la société doit avoir un registre si elle se conforme à la loi.

M. le Syndic : Tout d'abord sur le nombre des actionnaires, tout le monde sait qu'à Charmey il y a probablement 80% de la population qui a acheté une action à un moment ou à un autre pour ces Remontées mécaniques. Les fournisseurs, les gens qui travaillent à l'heure actuelle jusqu'au deuxième degré de la famille, je pense que c'est le bon sens qui parle par la voie du service juridique de la Préfecture. Dans le sens où si on veut exclure toutes ces personnes, nous pouvons faire la prochaine assemblée communale dans la salle du Conseil communal. Nous nous en tiendrons à l'interprétation que nous avons fait la dernière fois et si Me Toffel vous désirez faire un recours et

PROJET

bien faites-le. Je pense que la justice sait de quelle façon nous avons procédé pour la première Assemblée et s'il y avait une erreur grave, la Préfecture nous l'aurait dit mais enfin la justice peut se prononcer. Nous continuons avec la récusation telle qu'elle a été définie avant. Nous revenons au point 2, respectivement le point 2.1 de l'ordre du jour. Les dernières informations concernant la situation de la société des remontées mécaniques sont les suivantes : Le 26 novembre dernier, la première rencontre du comité de crise se réunissait sous l'autorité du Préfet, Président de l'ARG, réunion réunissant toutes les associations citées précédemment. Le communiqué de presse de l'ARG, publié à cette occasion, précisait simplement que divers partenaires des remontées mécaniques planifiaient plusieurs rencontres pour approfondir et peaufiner les divers scénarios possibles. En plus, le groupe de travail confirmait la décision du Conseil d'Administration de la société d'ouvrir les installations au 1er décembre 2018. Le mardi 4 décembre 2018, les acteurs du dossier se réunissaient à nouveau et résumaient leurs travaux dans le communiqué de presse du 10 décembre 2018, communiqué dont les points les plus importants étaient les suivants :

1) Une radiographie des finances de la société établissait un défaut de liquidités de Fr. 400'000.- au 30 novembre 2018 et des scénarios prévoyant l'évolution de cette situation étaient établis selon le degré d'enneigement.

2) Le Conseil communal s'engageait à défendre devant l'Assemblée de ce soir un montant de soutien de Fr. 250'000.- pour la société en 2019.

3) Une Task force puisant ses compétences au sein de RMAF, soit les Remontées Mécaniques des Alpes Fribourgeoises, s'engageait à apporter expertise et soutien à la société des installations charmeysannes jusqu'à fin mars 2019. La Société Gruyère-Moléson-Vudalla SA (GMV) se déclarait prête à assumer la gestion ad interim de la société Télécabine-les-Dents-Vertes SA de la saison d'été 2019 jusqu'au terme de l'exercice hivernal 2019-2020. Monsieur Antoine Micheloud, Directeur de la Société GMV, se trouve dans la salle ce soir et j'en profite pour lui souhaiter la bienvenue et le remercier de mettre ses compétences à disposition pour guider la société charmeysanne.

4) Une deuxième Task force avait pour mission de solliciter des appuis financiers privés issus des milieux économiques locaux ou extérieurs à la station. L'objectif était de rassembler Fr. 250'000.- afin d'assurer la bonne marche de la saison présente et de soutenir la réorientation de la société à moyen terme.

5) Le groupe de travail déclarait également la nécessité d'établir une nouvelle stratégie tenant compte des aléas climatiques et de la modification des pratiques dans les sports hivernaux. Cette stratégie s'inscrira dans la perspective du Masterplan du Conseil d'Etat prévu pour le début 2019.

6) Enfin l'ARG et les propriétaires des installations, RMF et Télégruyère déclaraient les missions susmentionnées comme conditions pour accepter de poursuivre le financement du renouvellement de la concession des installations. Ce financement restant s'élève à environ Fr. 800'000.-.

PROVISOIRE

Lors de la dernière réunion du groupe de travail de crise, ce matin même à Bulle, après avoir retourné la situation des RM dans tous les sens par tous les spécialistes et responsables présents, les réflexions suivantes sont tombées :

a. L'Assemblée du 19 novembre dernier ayant refusé le soutien proposé par l'Exécutif, la société ne peut pas fonctionner sans support d'argent public et privé. Ceci non seulement pour une année mais probablement pour plusieurs.

b. A futur, l'idée d'un maintien de ski de piste sans enneigement mécanique dans les Préalpes est sans espoir. Le problème est de savoir combien d'année, le ski de piste est possible sans canons.

c. Les retombées financières des remontées mécaniques sont évaluées à 50 millions de francs par année au niveau du canton et à 8 millions de francs pour celles de Charmey

d. Plusieurs situations financières de la société sont parues dans les journaux de sources différentes. La situation officielle communiquée au groupe de travail ce matin doit être portée à la connaissance de l'Assemblée de ce soir. Ce qui sera fait tout à l'heure par Monsieur Etienne Genoud.

e. La recherche de fonds privés est continue, mais les investisseurs conditionnent leur support à d'autres exigences. La première est naturellement l'assurance de l'engagement de la commune ce soir. Le refus de s'engager de l'assemblée provoquerait naturellement le retrait des investisseurs locaux. Les autres exigences principales sont :

   - Une rencontre avec M.Gremion, membre des spécialistes ayant conduit l'audit de 2017
   - Rencontrer également M.Micheloud pour connaître sa vision du futur concernant le fonctionnement des installations
   - Une liste des investisseurs possibles
   - Une nouvelle gouvernance de la société

Les noms des personnes qui ont ou ont été contactées par le groupe de travail sont considérés par celui-ci comme des gens sérieux, entrepreneurs locaux ou autres. Ces gens n'attendent que l'engagement de la commune comme signal pour se manifester concrètement. Comme vous pouvez vous en rendre compte, depuis la dernière assemblée, la survie des remontées mécaniques n'est plus dans les mains exclusivement charmeysannes, j'entends par là, l'Assemblée communale. Que se passe-t-il si l'assemblée refuse aujourd'hui un soutien financier aux Remontées mécaniques ? La décision est dans les mains du Conseil d'administration. Faillite ? Démantèlement ? Nouvel exploitant ? Le Président du Conseil d'Administration nous informera. Certains d'entre vous pourraient se poser la question de savoir, si les investisseurs privés ne se manifestent pas à la hauteur voulue, si ces Fr. 250'000.- ne serviraient à rien et seraient perdus. La réponse que je peux vous donner, est que ces Fr. 250'000.- ne seraient probablement pas totalement perdus puisqu'ils pourraient servir à gagner du temps en cas de problèmes, donner du temps aux propriétaires pour trouver d'autres solutions, trouver d'autres exploitants, par exemple. Concernant le Conseil communal, suite au refus de l'Assemblée du 19 novembre dernier d'augmenter la fiscalité, l'Exécutif décidait le 27 novembre 2018 de vous présenter ce soir un nouveau budget de fonctionnement dans lequel le soutien à la société des remontées mécaniques se limite à un montant de Fr. 250'000.- pour 2019. Ceci en conformité avec l'engagement pris par la délégation de l'Exécutif charmeysan à la

PROVISOIRE

réunion de l'ARG du 4 décembre 2018. Pour résumer, cette proposition permet d'un côté un soutien en évitant une augmentation de la fiscalité de Val-de-Charmey, mais d'un autre côté laisse à la société des remontées mécaniques le soin de trouver les montants supplémentaires nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'année 2019. Monsieur le Président du Conseil d'administration des remontées mécaniques veuillez instruire l'Assemblée du résultat de vos recherches de fonds privés et de votre façon de voir le futur de l'entreprise.

M. le Vice-Syndic : Je confirme la recherche de fonds privés qui pour l'instant est dans des mains dignes de confiance mais conditionnée à l'engagement des citoyens et citoyennes de Val-de-Charmey de ce soir. Concernant la position de la société, une recherche de fonds participatifs sous la forme d'un « mur des donateurs » qui sera placé dans la grande salle du restaurant de Vounetse sera lancée le 30 janvier 2019. Une assemblée extraordinaire des actionnaires avec présentation des premiers investissements et financements par une augmentation de capital sera convoquée pour début mai 2019. Je n'ai pas l'intention de faire ici une assemblée des actionnaires de la Télécabine, mais j'aimerais vous donner quelques chiffres essentiels. Tout d'abord un rappel des faits. C'est le 19 novembre 2018 que l'Assemblée communale refuse l'augmentation du taux d'impôt. Il n'y avait donc pas de budget de fonctionnement et donc pas d'aide à l'exploitation de la télécabine. Le 26 novembre 2018, réunion de crise organisée en urgence par M. le Préfet, avec les acteurs politiques et économiques du canton, de la région, des propriétaires des installations, des représentants des autres stations fribourgeoise, M. le Syndic et moi-même, et création d'une « task force ». Le 4 décembre 2018, élaboration d'un processus de gestion de crise avec la création de deux groupes de travail. Le premier groupe pour le soutien à la gestion de la société à travers l'association des remontées mécaniques des alpes fribourgeoises et avec l'expertise de M. Antoine Micheloud. Un deuxième groupe est créé, celui-ci est destiné à la recherche de fonds privés.
Quel est le processus de gestion de crise de la « task force » ? Il y a 5 étapes clés :

1. Validation du budget hiver 218/2019 – 4 décembre 2018
2. Recherche de financement pour l'hiver 2018/2019 – 14 janvier 2019
3. Elaboration d'une stratégie à long terme – 28 février 2019
4. Mise en place d'une nouvelle gouvernance – 31 mars 2019
5. Une assemblée générale extraordinaire de la télécabine – à définir, probablement mai 2019

Où en est-on avec les liquidités ?
Le 31 décembre nous avions un déficit de Fr. 313'159.-, il faut bien dire que durant le mois de novembre et décembre, nous n'avons pas gagné grand-chose. Le 14 janvier 2019, nous avons un déficit de liquidité de Fr. 304'457.-, cependant il y a un montant de liquidité disponible de Fr. 97'965.- donc assez pour payer les salaires du mois de janvier 2019.

Quels sont les premiers constats de la « task force » et l'œil expert de M. Antoine Micheloud ?
La Télécabine les Dents Vertes en Gruyère SA est bien gérée. Elle souffre globalement d'un manque d'affluence bien plus que de lacunes structurelles ou organisationnelles. Sous la forme actuelle et malgré toutes les mesures prises, le déficit avant amortissement peut varier entre Fr. 500'000.- et Fr. 1'000'000.- en fonction de l'enneigement. L'abandon du ski de piste déboucherait sur un déficit annuel de Fr. 600'000.- pour 225 jours d'exploitation, réductible à Fr. 540'000.- pour 141 jours d'exploitation dans l'état actuel de l'entreprise, sans nouvelles options connues (piste de luge par exemple). Le déficit généré par le scénario « hiver piéton » est proche de celui du « ski total – moyen » et supérieur au déficit d'une année à neige, mais beaucoup plus stable. Il n'y a pas de variation entre Fr. 500'000.- et Fr. 1'000'000.-. Nous restons toujours entre Fr. 550'000 et Fr. 600'000.-. D'autres options doivent être étudiées pour augmenter l'affluence. Réduire

PROVISOIRE

considérablement le déficit ne pourra pas se faire sans nouveaux investissements et tout cela ne pourra pas se faire en un seul exercice, il y aura beaucoup de travail.

L'Assemblée est suspendue le temps que la Commission financière se concerte pour donner son préavis sur le montant de CHF 250'000.- proposé par l'Exécutif en tant que soutien aux remontées mécaniques en 2019.

M. le Syndic : Nous reprenons la séance et je donne la parole à M. le Président de la Commission financière. Le débat pourra avoir lieu ensuite.

M. Henri Ding : En considération de la notion d'intérêt public en jeu dont elle a déjà fait part lors de l'Assemblée communale du 19 novembre 2018, la Commission financière a estimé que l'aide financière de Fr. 250'000.- demandée aujourd'hui à la Commune Val-de-Charmey est supportable compte tenu des mesures mises en place par les sociétés propriétaires et l'ARG sous l'égide de la Préfecture. Elle ne voit donc aucune raison de déroger à sa position et soutient la proposition de Fr. 250'000.- présentée par l'Exécutif communal.

M. Jean-Claude Pierroz : En parlant des actionnaires, vous avez mentionné qu'à Charmey il y en aurait 80%, ce qui est fantastique et quand je vois cette salle remplie, je trouve cela merveilleux. Par contre à l'assemblée de la Télécabine au début décembre dernier, nous étions 24. A venir écouter, soutenir la télécabine. Pourquoi uniquement 24 alors que la salle est remplie ce soir ? Si vous venez toujours aux assemblées communales, venez également soutenir la Télécabine lors de l'assemblée de la société. Merci pour la prochaine assemblée, soyez présent à moins que vous n'ayez pas d'action.

M. Jean-Bernard Riedo : Nous pouvons mettre tout l'argent que nous voulons, s'il n'y a pas de neige, il n'y pas de neige. C'est la nature qui décide et non pas l'argent. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. le Syndic : Nous passons au vote et je demande à celles et à ceux qui sont d'accord d'approuver un soutien de Fr. 250'000.- au remontées mécaniques dans le budget de fonctionnement 2019 de bien vouloir le faire par main levée.

Résultat du vote : Oui 267	**Non 30**	**Absentions 29**

2.2 Budget de fonctionnement 2019

M. le Syndic : nous passons au point 2.2 de l'ordre du jour, le budget de fonctionnement communal 2019. Le montant du soutien aux remontées mécaniques ayant été voté séparément par l'Assemblée, la récusation de Monsieur le Vice-syndic Etienne Genoud n'a plus lieu d'être, il peut donc présenter le budget de fonctionnement 2019 en tant que responsable du dicastère des finances.

M. le Vice-Syndic : Le Conseil communal de Val-de-Charmey vous présente son budget de fonctionnement 2019. Ce budget, il l'a validé sans opposition dans sa séance du 4 décembre 2018, alors que j'étais récusé pour la discussion et la décision en tant que Président de la Télécabine. Par rapport au budget prévu qui vous a été présenté le 19 novembre 2018, il y a 4 modifications importantes. Premièrement, un taux d'imposition fiscal communal maintenu à 0.898 pour les personnes physiques et moral. Secundo, un soutien aux Remontées mécaniques ramené de Fr. 600'000.- à Fr. 250'000.-, comme vous l'avez accepté tout à l'heure. Un montant contracté à l'entretien des routes qui passent de Fr. 170'000.- à Fr. 250'000.- et l'ajout de Fr. 15'000.- pour des contrats d'entretiens pour le nouveau complexe scolaire et associatif (Fr. 10'000.- pour les écoles primaire et enfantine et Fr. 5'000.- pour la salle associative). Ce budget a été mis à disposition de la Commission financière le 5 décembre 2018 et discuté en détail lors d'une réunion commune le 20

PROVISOIRE

décembre 2018. Son président, vous donnera son rapport à la fin de la présentation détaillée du budget. Celui-ci présente un déficit de Fr. 506'200.-. Cela signifie qu'il y a un dépassement des charges par rapport aux recettes de 3.65% après déduction des imputations internes. Ce qui est parfaitement compatible avec la loi sur les Communes sans augmentation d'impôt puisque celle-ci s'impose au-delà de 5% de dépassement des charges. Il faut rappeler ici que c'est le premier budget communal qui doit supporter les charges financières du nouveau complexe scolaire et associatif pour Fr. 690'000.- et la construction du troisième cycle d'orientation de Riaz Fr. 150'000.-. Il doit également faire face à une augmentation de 6.1% des charges liées régionales et cantonales alors que cette augmentation était budgétée à 2% ces dernières années. Les prévisions fiscales sont indexées selon la proposition du Service cantonal des contributions avec une augmentation annuelle de 2%. Elles atteignent Fr. 9'906'700.-. Pour aborder en détail ce budget de fonctionnement, nous allons suivre le plan comptable cantonal qui comprend 10 chapitres numérotés de 0 à 9.

0. Administration

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
873'428.-	73'825.-	946'500.-	43'700.-	927'100.-	63'800.-
	799'604.-		**902'800.-**		**863'300.-**

0. Administration - Charges nettes : Fr. 863'300.-

Les principales charges de ce chapitre sont constituées par le traitement du personnel administratif pour Fr. 464'200.-, les charges sociales associées pour Fr. 151'100.-, et les jetons du conseil communal pour Fr. 80'000.-. La charge nette de ce chapitre est légèrement inférieure à la somme budgétée en 2018.

1. Ordre public

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
354'915.-	202'888.-	270'400.-	102'200.-	353'000.-	106'000.-
	152'028.-		**168'200.-**		**247'000.-**

1. Ordre public - charges nettes : Fr. 247'000.-

Les positions les plus importantes sont :

- Notre participation à l'entente intercommunale Rive droite / Jogne des curatelles pour un montant de Fr. 103'600.-, en augmentation de Fr. 16'000.- par rapport au budget 2018.

- Le service du feu intercommunal pour une charge nette de Fr. 121'300.-, en augmentation de Fr. 58'800.- par rapport au budget 2018. L'augmentation de charges concerne des frais de cours et d'instruction obligatoires supplémentaires pour Fr. 24'000.- et le premier amortissement obligatoire supplémentaire du tonne-pompe pour Fr. 32'000.-.

2. Enseignement - formation

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2'799'432.-	110'173.-	2'958'600.-	97'700.-	3'920'300.-	471'300.-
	2'689'253.-		**2'860'900.-**		**3'449'000.-**

2. Enseignement – Formation : Charges nettes Fr. 3'449'000.-

La charge nette est d'environ Fr. 760'000.- plus élevée que le montant inscrit aux comptes 2017, et en augmentation d'environ Fr. 588'000.- par rapport au budget 2018. Il s'agit en grande partie de charges liées. A noter que pour la première fois, les communes gruyériennes devront participer en 2019 à la construction du CO de Riaz, ce qui représente pour Val-de-Charmey près de Fr. 150'000.-.

En arrondissant les montants, la charge totale de Fr. 3'449'000.- se décompose de la manière suivante :

- Fr. 186'000.- pour l'école enfantine
- Fr. 2'635'000.- pour le cycle scolaire obligatoire, soit environ Fr. 600'000.- de plus par rapport au budget 2018, augmentation qui concerne les charges liées d'une part, mais surtout les frais financiers du nouveau complexe scolaire pour plus de Fr. 530'000.- d'autre part.
- Fr. 26'000.- pour l'accueil extrascolaire
- Fr. 436'000.- pour les écoles spécialisées
- Fr. 40'000.- pour la formation professionnelle
- Fr. 115'000.- pour l'administration scolaire

3. Culte – culture - loisirs

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'525'029.-	849'180.-	1'562'700.-	811'600.-	1'759'400.-	843'800.-
	675'849.-		**751'100.-**		**915'600.-**

3. Culte - Culture et Loisirs - Charges nettes : Fr. 915'600.-

Environ Fr. 190'000.- sont dédiés à la culture, dont notre participation au musée pour un montant de Fr. 87'500.-, notre participation au conservatoire en augmentation de Fr. 10'000.- pour Fr. 70'500.-, le soutien aux activités de nos sociétés à but culturel pour Fr. 15'000.-, notre participation à la salle CO2 pour Fr. 7'500.-, et le soutien à la forge pour Fr. 5'000.-. Concernant les chemins pédestres et entretiens des bordures et parcs publics, la charge nette budgétée est légèrement inférieure au budget 2018 et se monte à environ Fr. 133'000.-. Cela reste une volonté du Conseil Communal de développer le tourisme doux, de poursuivre l'entretien des chemins pédestres et des places communales, et de promouvoir l'embellissement de nos 2 villages. Il faut rappeler que Val-de-Charmey possède 202 km de chemins pédestres balisés, soit 26 % du réseau gruérien pour moins de 5 % de la population du district. Le sous-chapitre comptable 342 qui concerne le Centre de Sports et Loisirs, montre un déficit d'exploitation de Fr. 379'400.-. Le remplacement d'une nourrice pour Fr. 65'000.- vient péjorer le résultat qui aurait été nettement meilleur sans cet entretien absolument nécessaire. La participation de l'AISG au déficit d'exploitation a été budgétée à Fr. 196'300.-. L'augmentation des charges nettes du chapitre 3 d'environ Fr. 165'000.- résulte des frais financiers de la nouvelle salle associative pour Fr. 165'000.-.

4. Santé

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
779'922.-	4'566.-	978'800.-	7000.-	1'007'400.-	6'000.-
	775'356.-		**971'800.-**		**1'001'400.-**

4. Santé – Charges nettes : Fr. 1'001'400.-

Ce chapitre est relativement stable par rapport au budget 2018. Il s'agit uniquement de charges liées données par le canton ou le district. Les principales dépenses arrondies de ce chapitre 4 sont les suivantes :

- Fr. 38'000.- pour les hôpitaux
- Fr. 578'000.- pour les soins dans les homes médicalisés
- Fr. 380'000.- pour les soins ambulatoires, en augmentation de près de Fr. 40'000.- par rapport au budget 2018.

5. Affaires sociales

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'315'538.-	8'776.-	1'101'700.-	10'000.-	1'189'600.-	6'000.-
	1'306'762.-		**1'091'700.-**		**1'183'600.-**

5. Affaires sociales – Charges nettes : Fr. 1'183'600.-

La charge nette de ce chapitre est en diminution de plus de Fr. 120'000.- par rapport aux comptes 2017, mais en augmentation de plus de Fr. 90'000.- par rapport au budget 2018. La différence s'explique par une augmentation de Fr. 50'000.- pour les structures d'accueil de la petite enfance, soit Fr. 45'000.- pour les crèches et Fr. 5'000.- pour les mamans de jour, ainsi qu'une augmentation de Fr. 30'000.- pour notre participation aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées.

Les principaux postes :

- notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées pour un montant de Fr. 622'300.-
- l'aide sociale pour Fr. 446'000.-

PROJET

6. Transports et Communications

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2'389'793.-	222'269.-	2'355'000.-	213'500.-	2'044'900.-	206'400.-
	2'167'524.-		**2'141'500.-**		**1'838'500.-**

6. Transports et communications – Charges nettes : Fr. 1'838'500.-

La charge nette de ce chapitre est en diminution de Fr. 330'000.- par rapport aux comptes 2017, et d'environ Fr. 300'000.- par rapport au budget 2018. Les soutiens financiers communaux au fonctionnement des remontées mécaniques sont comptabilisés sous ce chapitre. Ils ont été revus à la baisse, soit Fr. 700'000.- aux comptes 2017 et budget 2018, et Fr. 250'000.- au budget 2019. Les autres postes importants de ce chapitre sont le traitement du personnel édilitaire pour Fr. 380'000.-, l'entretien des routes pour Fr. 250'000.-, le déneigement pour Fr. 130'000.-, notre participation au canton pour le trafic régional pour Fr. 89'000.- et, il faut le relever pour l'anecdote, notre participation au fonds fédéral des infrastructures ferroviaires pour Fr. 16'500.-. A noter également une augmentation d'imputation interne d'amortissement et d'intérêt de plus de Fr. 50'000.- par rapport au budget 2018 qui résulte du crédit d'étude Valtraloc et de la rénovation des façades du bâtiment édilitaire des Fornys.

7. Protection aménagement environnement

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2'115'105.-	1'811'215.-	2'215'300.-	1'781'000.-	2'088'400.-	1'684'800.-
	303'889.-		**427'000.-**		**403'600.-**

7. Protection – aménagement de l'environnement - Charges nettes : Fr. 403'600.-

Les charges des sous-chapitres principaux du chapitre 7 sont équilibrées. Les taxes perçues sont, ce que l'on nomme des taxes causales, appliquées selon les nouveaux règlements communaux en vigueur pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets. Charges et produits doivent se compenser, et en cas d'excédents, les réserves ne peuvent être affectées que pour des investissements dans le même domaine. Pour l'approvisionnement en eau, charges et produits représentent Fr. 485'000.-, pour la protection des eaux Fr. 676'000.-, et pour les déchets Fr. 421'800.-. Le chapitre "développement durable" comprend notre participation au Parc Naturel Régional Gruyère Pays d'Enhaut (PNR) pour Fr. 28'000.-, et un montant de Fr. 10'000.- pour l'entretien des infrastructures

(haies et biotopes). La charge nette du sous-chapitre 79 «Aménagement du territoire» est en augmentation de près de 43'000.- par rapport au budget 2018. Nous avons entre autres engagé au 1er janvier 2019, une nouvelle collaboratrice à temps partiel pour seconder M. Nicolas Roschi dans la gestion du département technique dont le volume de travail et la complexité des tâches ne font que croître.

8. Economie

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
426'694.-	19'410.-	562'000.-	18'000.-	480'400.-	18'000.-
	407'284.-		**544'000.-**		**462'400.-**

8. Economie (agriculture, forêts, tourisme) – Charges nettes : Fr. 462'400.-

La charge nette de ce chapitre est inférieure d'environ Fr. 80'000.- au budget 2018. La participation au fonctionnement de la corporation forestière est budgétée à Fr. 57'500.-. Pour le tourisme, la charge nette s'élève à Fr. 354'700.-, en diminution de Fr. 74'000.- par rapport au budget 2018. Le compte «Contributions aux activités touristiques» s'élève à Fr. 200'000.-. Ce montant se décompose de la manière suivante:

- Fr. 135'000.- à l'AT des 3C, la société de développement des 3 communes francophones de la Jogne dont l'organe exécutif est l'office du tourisme
- Fr. 10'000.- au Festycharme
- Fr. 10'000.- au Festival de Rue (Ruez-Vous)
- Fr. 7'000.- pour le trail de Charmey
- Fr 10'000.- pour le 1er août
- Fr. 5'000.- pour le festival folklorique
- Fr. 8'000.- pour les Claviers d'alpage
- Fr 5'000.- pour le Tsarmèbike
- Fr. 10'000.- à disposition comme marge de manœuvre pour le Responsable du Tourisme

De plus, la subvention au développement versée à l'Association touristique de la Gruyère se monte à Fr. 85'000.-, la cotisation à la Gruyère Tourisme étant de Fr. 28'000.-, comme y sont soumises toutes les communes gruériennes.

PROJET

90. Impôts

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
165'958.-	9'789'194.-	177'500.-	10'157'800.-	158'000.-	10'064'700.-
9'623'236.-		**9'980'300.-**		**9'906'700.-**	

90. Finances -Impôts – Recettes nettes : Fr. 9'906'700.-

Concernant les recettes fiscales communales qui se situaient à 10.26 millions en 2016, le budget 2019 prévoit un montant net de Fr. 9'858'200.-, en diminution de Fr. 75'000.- par rapport au budget 2018, et en augmentation d'environ Fr. 280'000.- par rapport aux comptes 2017. L'apport principal provient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour un montant de l'ordre de Fr. 6'000'000.-, suivi par la contribution immobilière pour Fr. 1'350'000.- et l'impôt sur la fortune des personnes physiques pour Fr. 1'100'000.-.

930. Péréquation financière intercommunale

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
46'261.-	71'361.-	52'900.-	71'000.-	90'700.-	77'900.-
25'100.-		**18'100.-**			**12'800.-**

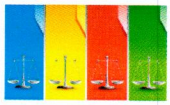

péréquation financière
finanzausgleich

930 Péréquation financière intercommunale – Charges nettes : Fr. 12'800.-

L'Indice de Potentiel Fiscal (IPF) communal est redéfini chaque année par le canton. Il s'agit d'un paramètre important influençant le calcul des différentes charges liées. Il sert également de base à l'évaluation de la péréquation des ressources et de celle des besoins. Pour 2019, Val-de-Charmey a un nouvel indice de potentiel fiscal de 103.67, en augmentation de 1.39 point par rapport à l'ancien qui était de 102.28. Cet IPF est donc supérieur à 100, ce qui implique que Val-de-Charmey est une commune contributrice au niveau de la péréquation des ressources. Notre contribution s'élève à Fr. 90'700.-, alors que nous recevrons Fr. 77'900.- de la péréquation des besoins. Cela représente une perte de Fr. 31'000.- par rapport à 2018 où nous recevions plus que ce que nous devions verser, soit Fr. 18'100.-.

9. Finances-impôts

Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2'156'248.-	11'435'501.-	2'115'700.-	11'994'200.-	2'648'100.-	12'506'300.-
9'279'253.-		**9'878'500.-**		**9'858'200.-**	

Chapitre 9 Finances – Impôts - Recettes nettes : Fr. 9'858'200.-

En résumé, le budget du chapitre Finances – Impôts apporte des revenus nets de Fr. 9'858'200.-, en augmentation de près de Fr. 580'000.- par rapport aux comptes 2017, et stable par rapport au budget 2018.

Récapitulatif

	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0. Administration	873'428.-	73'825.-	946'500.-	43'700.-	927'100.-	63'800.-
1. Ordre public	254'915.-	202'888.-	270'400.-	102'200.-	353'000.-	106'000.-
2. Enseignement	2'799'432.-	110'173.-	2'958'600.-	97'700.-	3'920'300.-	471'300.-
3. Culture-loisirs	1'525'029.-	849'180.-	1'562'700.-	811'600.-	1'759'400.-	843'800.-
4. Santé	779'922.-	4'566.-	978'800.-	7'000.-	1'007'400.-	6'000.-
5. Aff. sociales	1'315'538.-	8'776.-	1'101'700.-	10'000.-	1'189'600.-	6'000.-
6. Transp.-comm.	2'389'793.-	222'269.-	2'355'000.-	213'500.-	2'044'900.-	206'400.-

	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7. Prot.-am.-terr.	2'115'105.-	1'811'215.-	2'215'300.-	1'781'000.-	2'088'400.-	1'684'800.-
8. Economie	426'694.-	19'410.-	562'000.-	18'000.-	480'400.-	18'000.-
9. Finances-Impôts	2'156'248.-	11'435'501.-	2'115'700.-	11'994'200.-	2'648'100.-	12'506'300.-
TOTAL	14'736'105.-	14'737'802.-	15'066'700.-	15'078'900.-	16'418'600.-	15'912'400.-
RESULTATS	**1'698.-**		**12'200.-**			**506'200.-**

Vous avez ci-dessus le tableau récapitulatif des différents chapitres du plan comptable. Chaque Conseiller a dû présenter un budget rigoureux et réaliste. L'estimation des recettes fiscales est prudente. Elle suit les recommandations du service cantonal des contributions et les conseils de notre organe de révision. Dans ce budget 2019 de fonctionnement, l'addition des charges des différents chapitres donne la somme de Fr. 16'418'600.-, alors que les recettes s'élèvent à Fr. 15'912'400.-. L'exercice 2019 est donc déficitaire et prévoit un excédent de charges de Fr. 506'200.-, soit après déduction des imputations internes de Fr. 2'025'000.-, un excédent de charges de 3.65 % par rapport aux recettes. Rappelons ici que les charges ne doivent pas dépasser de plus de 5% les recettes, ce qui est le cas dans le budget présenté. Dans le cas contraire, le taux d'impôt doit être revu à la hausse.

M. le Syndic : Avant de passer au débat, je donne la parole au Président de la Commission financière.

M. Henri Ding : Suite au refus de la proposition d'augmentation du taux d'impôt présentée à l'assemblée communale du 19 novembre 2018, la Commission financière (CF) a pu disposer du nouveau projet de budget de fonctionnement 2019, en date du 5 décembre 2018. Elle s'est réunie dans sa nouvelle composition suite à l'élection de deux nouveaux membres lors de l'assemblée, afin de faire le point des modifications apportées au 1er projet. Une dernière séance réunissant des représentants de l'Autorité, de l'Administration communale et la CF s'est déroulée le 20 décembre dernier. La CF a prolongé cette dernière rencontre par une séance de travail à huis clos. Enfin, elle a arrêté ses conclusions en procédant par échanges de courriels. La CF a examiné le budget de fonctionnement 2019, délesté de toute augmentation d'impôt, qui présente un déficit de Fr. 506'200.- d'excédent de charges, soit 3,6%, par rapport à des revenus totaux de Fr. 13'887'400.- (hors imputation interne). Consécutif au bénéfice de Fr. 12'200.- du budget 2018, il y a là le constat d'une évolution dont les citoyens se doivent de prendre conscience qu'elle est sans retour à moyen terme. La prévision des charges 2019 accuse une augmentation de Fr. 876'775.- par rapport aux comptes 2017, et ceci même compte tenu de la réduction de la contribution 2019 aux Remontées mécaniques. La commune Val-de-Charmey n'est pas la seule dans le district de la Gruyère à être totalement désarmée face à la progression des charges liées. Pour notre commune, elles représentent Fr. 544'000.- selon les chiffres de la planification financière, donc largement plus de la moitié de l'augmentation globale. La marge de manœuvre de l'Exécutif est très étroite : Fr. 332'775.- (2,4% des revenus totaux). Dans le budget qui vous est soumis, il en a usé en relevant certaines dépenses profitables à la population, notamment celles concernant l'entretien des routes (+ Fr. 80'000). Au sujet du soutien au Remontées mécaniques, je voudrais simplement préciser que l'acceptation de ce soutier de Fr. 250'000.- ne saurait en aucun cas s'agir d'un blanc-seing pour l'avenir. C'est pourquoi la CF demeure ferme sur sa position : elle réitère sa demande de suppression d'un montant chiffré dans les planifications financières 2020 et ultérieures. Ladite contribution doit être discutée chaque année dans le cadre du budget de fonctionnement, en prenant en compte les besoins et les capacités financières communales. Enfin, la CF attire encore l'attention de l'assemblée et de l'Exécutif sur la gestion du patrimoine financier de la commune (chalets, alpages, immeubles locatifs, parking, hôtel, ancienne école, terrains, colonie etc.). Le produit de ce patrimoine devrait au moins couvrir ses charges. Or, on en est très éloigné puisque le résultat comptable des trois dernières années (2015-2017) représente une perte cumulée de Fr. 324'736.-. Les budgets 2018 et 2019 prévoient pour leur part un déficit cumulé Fr. 324'500.-. En cinq années donc une somme de Fr. 650'000.- en chiffre rond, soit Fr. 130'000.-/année, sur lesquels l'Exécutif se doit de faire une réflexion approfondie et proposer des mesures d'économie. En conclusion, la CF considère le déficit

PROVISOIRE

de Fr. 506'200.-, sans augmentation du taux d'impôt, comme raisonnable et supportable dans le contexte communal et financier actuel et elle préavise favorablement ledit budget.

M. le Syndic : J'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Jean-Marie Heyberger : Je suis surpris de voir qu'entre les comptes 2017 et le budget 2019 au chapitre 9, les revenus avaient progressés d'un million de francs. Par contre je suis surpris de constater que les charges entre 2017 et 2019, 2017 étant les derniers comptes réellement connus, ces charges ont progressées de Fr. 500'000.-. Est-ce que nous pourrions avoir une décomposition de cette augmentation ? Parce que lorsqu'on augmente les revenus d'un million de francs si on arrive à contenir les charges, nous devons avoir un bonus en fin d'exercice. Il s'agit du récapitulatif du chapitre 9.

M. l'Administrateur : La différence avec l'augmentation des charges provient essentiellement de l'intérêt des dettes et des amortissements obligatoires suite à la construction du nouveau complexe scolaire et associatif. Nous avons ici une augmentation de Fr. 500'000.- par rapport aux comptes 2017 puisque l'école n'était pas encore construite, elle a été terminée en 2018 et nous devrons donc payer les intérêts de la dette en 2019, et amortir le bâtiment à raison de 3% selon les règles imposées par le Service des communes. Il s'agit du chapitre 940 qui fait partie intégrante du chapitre 9. Dans ce chapitre, les montants apparaissent aussi bien en charges qu'en revenus. En 2017, l'intérêt des dettes était de Fr. 182'000.- alors qu'en 2019 nous avons au budget Fr. 326'600.-. Au niveau des amortissements, nous avions en 2017 un montant de Fr. 841'000.- et nous avons au budget 2019 un montant de Fr. 1'497'000.-. Cette différence résulte uniquement des intérêts et amortissements du nouveau complexe scolaire et associatif.

M. Jean-Claude Pierroz : Nous avons très peu parlé des impôts ce soir car tout va bien mais on augmente en 2018 lors d'une grande séance que nous avons eu ensemble avec le Conseil communal, le syndic et le vice-syndic, nous avions une augmentation du taux de 11%. En décembre 2018, nous avons redescendu ce taux à 5.5%. Aujourd'hui nous sommes à zéro. En trois mois, que de changements. Comment cela est-il possible et quel est l'impact pour le futur ?

M. le Syndic : Ce qui s'est passé entre les deux réunions avec la Commission financière c'est que nous avons reçu une information qui concernait des rentrées absolument imprévisibles car il s'agissait d'un héritage. Ainsi nous avons pu prendre quelques dépenses sur le budget 2018. C'est la raison pour laquelle il y avait eu une prévision d'augmentation de la fiscalité supérieure. Comme il n'y a pas d'autre question, nous passons au vote.

Aussi, je demande à celles et à ceux qui sont d'accord d'approuver ce budget de fonctionnement 2019, de bien vouloir le faire par mains levées.

Résultat du vote :	**Oui 336**	**Non 1**	**Absentions 7**

3. Divers

M. Julien Andrey : Je souhaiterais savoir quels seront les investissements cette année et comment se passeront les investissements futurs ? Du fait que la Commission financière a émis comme quoi des investissements déjà votés/non-exécutés et quels seront les futurs investissements du fait qu'à l'Assemblée communale de novembre dernier, nous avions pour Fr. 10'000'000.- d'investissement, nous nous retrouvons avec rien aujourd'hui, déficit de Fr. 500'000.-. Quelle est la position du Conseil communal pour les années à venir ?

PROVISOIRE

M. le Vice-Syndic : En 2019, seront réalisés tous les investissements qui ont été votés par les Assemblées communales précédentes.
Transports et communications :

- La route d'évitement du Village d'en Haut par le Récard	Fr. 1'250'000.-
- La place des Lévanches	Fr. 900'000.-
- L'aire de rebroussement pour les bus TPF	Fr. 100'000.-
- Route du Borgeat à Cerniat	Fr. 310'000.-
Total :	**Fr. 2'560'000.-**

Protection de l'environnement :

- Travaux pour l'eau potable à la route du Récard	Fr. 200'000.-
- L'assainissement du captage des Reposoirs	Fr. 165'000.-
- Le collecteur des Ciernes	Fr. 300'000.-
- Infrastructure du Javroz	Fr. 582'000.-
- Revitalisation des berges du Javroz	Fr. 170'000.-
Total	**Fr. 1'437'000.-**

Le total des investissements qui vont être réalisés en 2019 est de Fr. 4'000'000.- à la place des Fr. 10'000'000.-.

Les priorités pour 2020 ne sont pas encore votées. Les projets du Conseil communal sont les suivants :

1. La route de Cerniat	Fr. 2'000'000.-
2. Le Village d'en Haut	Fr. 1'400'000.-
3. La partie centrale du Village	montant à définir
4. Protection des eaux au Village d'en Haut	Fr. 320'000.-

Mme Marianne Pachoud : Je voulais avoir des précisions concernant le déficit du CSL, notamment le montant que l'on va verser pour le déficit de Fr. 388'000.- cumulé avec la subvention de l'ARG de Fr. 196'000.-, nous approchons les Fr. 600'000.-. Pour le musée, nous allons dépenser près de Fr. 90'000.-, je souhaite savoir pourquoi nous faisons toute une histoire avec les Remontées mécaniques qui intéressent beaucoup de citoyens et qu'on ne se pose même pas la question concernant ces deux dépenses très importantes et je laisse de côté encore toutes les dépenses de plus de Fr. 300'000.- concernant le tourisme.

M. le Syndic : Le 3 décembre 2018, vous avez envoyé au Conseil communal une lettre de 10 pages sur 2 sujets. Le premier concerne les comptes 2017 et le budget 2019. Le deuxième concerne vos appréciations sur le travail du Conseil. Cette lettre répondait à celle du Conseil communal du 28 novembre 2018 qui vous invitait à le rencontrer le 18 décembre à 17h00, c'est-à-dire avant la séance hebdomadaire de l'Exécutif. Le Conseil a constaté dans la 1ère partie de votre missive que vos affirmations concernant le budget 2019 sont inappropriées. Contrairement à vos assertions le chapitre 0 ne concerne pas que salaires et charges sociales. Au chapitre 2 vous parlez d'une chute des recettes de 100% alors qu'il s'agissait en 2017 non pas d'une recette mais d'un prélèvement sur réserve. Vous critiquez le manque d'explications pour l'explosion des charges de curatelles, en oubliant de citer qu'il s'agit d'une charge liée. Vous critiquez également une augmentation inexpliquée de Fr. 118'000.- du budget du cycle scolaire obligatoire en oubliant de dire que l'entretien des CO sont également des charges liées. Au chapitre 3, vous dénoncez tous azimuts

PROVISOIRE

Conservatoire, salle du CO2 en omettant de dire à nouveau qu'il s'agit de charges liées. Le CSL, et ses Fr. 65'000.- pour la nourrice, il fallait les mettre, celle-ci était âgée de près de 50 ans, pourtant elle a bien résisté. Mais à l'heure actuelle, c'était une nourrice absolument plus utilisable. Au contraire, elle n'avait pas de système de clapet anti-retour, ce qui menaçait de polluer avec du chlore le réseau d'eau communal. Au chapitre 4, vous relevez une augmentation de Fr. 212'000.- pour les homes sans signaler que ces charges diminuent de Fr. 220'000.- au chapitre 5. Ce sont des charges liées régionalisées. Au chapitre 8, vous dites que les charges nettes du tourisme augmentent de Fr. 55'000.- alors que l'Echo écrit « la charge nette pour le tourisme diminue de Fr. 75'000.- ». Ici, je tiens à vous rassurer, les charges du tourisme ont effectivement baissé de Fr. 74'000.-. Vous avez simplement oublié que le chapitre 8 comprend également la forêt qui connaît une augmentation de charges de Fr. 83'000.-. Vous voyez madame, vous auriez dû accepter l'invitation de la commune, vous auriez reçu toutes ces informations. Quant à la deuxième partie de votre lettre et à vos textes sur Facebook, en parlant du travail du Conseil communal, vous utilisez les termes suivants :

- Chantage, maladresses, embrouilles, néophytes, inexpérimentés, avantages personnels, suffisance, facilité, manque de volonté, etc. ou encore, manipulation politique, cachoteries, sous-entendus, dissimulation

Nous sommes en démocratie, vous avez le droit de penser ce que vous voulez, vous avez même le droit de le dire et de l'écrire, mais ayez au moins le courage la prochaine fois de rencontrer les personnes que vous blâmez avec une telle sévérité.

M. André Gachet : Ce soir nous avons une personne qui a fait le gros du travail, il s'agit du Vice-Syndic. Etienne Genoud est Président de la société des Remontées mécaniques et responsable des finances de la Commune. Ce soir nous lui avons fait un petit cadeau en acceptant le financement de Fr. 250'000.- de support financier au Télécabine. Nous lui avons vraiment fait un beau cadeau d'anniversaire car je viens de l'apprendre, Etienne fête son anniversaire aujourd'hui. Alors bon anniversaire Etienne !

M. le Syndic : Je vous remercie pour ces applaudissements et je peux vous assurer qu'il les mérite. L'assemblée de ce soir a été confrontée à une situation nouvelle concernant le soutien communal aux remontées mécaniques, j'entends par là l'arrivée de capitaux privés, ce qui diminue le budget communal prévu et permet d'éviter une augmentation de la fiscalité. Le Conseil communal remercie les personnes et les entreprises qui ont rendus ce soutien public possible. Il reste à l'Exécutif à vous remercier de votre présence. L'Assemblée est levée.

Fin de l'assemblée : 21h30

Au nom de l'Assemblée communale

Le Secrétaire

Jean-François Rime

Commune VAL-DE-CHARMEY

Le Syndic

Yves Page

PROVISOIRE